

Darois, 14 mars 2023

Communiqué officiel

Suite à la publication de l'AD révisée de l'EASA le 8 mars dernier, tous les avions concernés y compris les 25 avions « groundés » sont autorisés à revoler en catégorie N et U (Normale et Utilitaire) avec les limites suivantes :

- Pas de figures de voltige : huit paires de chandelles interdites.
- Les manœuvres avec un angle d'inclinaison supérieur à 60° sont interdites
- Les décrochages ne sont autorisés qu'en présence d'un FI à bord de l'avion
- La VNO (Vitesse maximale en environnement turbulent) est réduite de 260 à 230km/h

Il faut installer une étiquette à côté de l'anémomètre précisant la VNO (tel qu'indiqué dans l'AD), insérer une copie de l'AD dans le manuel de vol de l'avion et informer chaque pilote.

L'AD ne contient aucune autre obligation pour reprendre les vols.

L'équipe Robin Aircraft remercie tous ses clients et pilotes pour la patience dont ils ont fait preuve. Nos équipes continuent le combat avec l'aide des Autorités pour trouver une issue définitivement favorable à ce dossier dans les semaines qui viennent.

Casimir PELLISSIER  
Président de Robin Aircraft

